

**Délibération
du Conseil de Communauté****Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté**

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 52
Membres absents : 26
Procurations : 10

Séance du 25 septembre 2024
L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 25 du
mois de septembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 19/09/2024
Date de transmission : 01/10/2024
Date de mise en ligne : 02/10/2024

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thuriannie, M. RIBSTEIN André, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, M. SCHNEIDER Patrice, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAZES Hélène, M. DELMOND Max, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. FUCHS Gilbert (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. MEYER Jean-Paul (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo, Mme RINQUEBACH Ariane (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), M. ROUDAIRE Joël (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à Mme LEFEBVRE Martine), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. STRICH Vincent, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. KASTLER André), Mme WILLER Christèle, M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

32^{ème} QUESTION

Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibérations du 15 juillet 2020 et suivantes (DELIBERATION n°2024-155)

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président, sur la période du 1^{er} juin au 31 août 2024, en application des délégations de principe accordées par délibérations du 15 juillet 2020, du 16 février 2022, du 18 mai 2022 et du 16 novembre 2022 :

Point 1-8 des délégations – Accepter les indemnités de sinistres proposées par les compagnies d'assurance et encaisser les chèques correspondants :

- Remboursement de la SMACL pour l'indemnisation d'un sinistre bris de glace avec remplacement du pare-brise sur un véhicule de service, pour un montant de 767,11 € ;
- Remboursement de GROUPAMA suite à un choc de véhicule contre la porte sectionnelle de l'atelier technique à Village-Neuf, pour un montant de franchise de 1 000 € ;
- Remboursement de la SMACL suite à un choc de véhicule survenu en 2023, pour un montant de 2 121,72 € ;
- Remboursement de BNP Paribas suite à un choc de véhicule tiers contre un feu tricolore au Technoport , pour un montant de 4 398,48 €.

Point 2-1-1 des délégations - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est inférieur à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant les modifications de ces marchés, dans la limite de 200 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Conclusion d'un marché de travaux de réhabilitation du chalet de la déchetterie de Bartenheim (aménagement intérieur, peinture, sol) avec la société SARL RENOV SOLS / ER SERVICES, pour un montant forfaitaire de 7 046,40 € HT ;
- Conclusion d'un marché de travaux de réhabilitation du chalet de la déchetterie de Bartenheim (façade), avec la société HEINRICH SCHMID MULHOUSE SARL, pour un montant forfaitaire de 2 416 € HT ;
- Conclusion d'un marché de travaux de réhabilitation du chalet de la déchetterie de Bartenheim (auvent et garde-corps), avec la société ROMAN, pour un montant forfaitaire de 9 155 € HT ;
- Conclusion d'un marché de travaux de réhabilitation du chalet de la déchetterie de Bartenheim (électricité), avec la société ELECTRICITE VINCENTZ SUD ALSACE, pour un montant forfaitaire de 5 600 € HT ;

- Conclusion d'un marché de travaux pour la création d'un îlot pour barriérage à la déchetterie de Bartenheim avec la société ALTKIRCH CONSTRUCTION, pour un montant forfaitaire de 11 937,42 € HT ;
- Conclusion d'un marché de travaux pour l'aménagement des arrêts de bus du collège Nerval rue de Michelfelden à Village-Neuf et l'élargissement d'un trottoir à l'arrêt de bus Ritty rue de Rosenau à Village-Neuf, avec la société EUROVIA, pour un montant estimatif de 43 566,80 € HT, par application des prix unitaires selon les quantités réellement exécutées ;
- Conclusion d'un marché pour la réalisation d'une étude pour la réhabilitation du Centre Nautique Pierre de Coubertin, avec la société H2O, pour un montant forfaitaire de 16 617,00 € HT ;
- Conclusion d'un marché pour l'organisation de l'évènement Trinat'Emploi pour le compte de Saint-Louis Agglomération, avec la société COLMAR EXPO, pour un montant de 2 148,00 € HT (avec un objectif de vente de 89 stands) ;
- Conclusion d'un accord-cadre à bons de commandes pour la réalisation de travaux de carrelage dans les établissements sportifs de Saint-Louis Agglomération, avec la société FICARO, les bons de commandes étant susceptibles de varier dans les limites suivantes :
 - o pour 2024 : sans montant minimum annuel - Montant maximum annuel : 140 000,00 € HT,
 - o pour 2025 : sans montant minimum annuel - Montant maximum annuel : 50 000,00 € HT,
 - o Pour 2026 : sans montant minimum annuel - Montant maximum annuel : 50 000,00 € HT,
 - o Pour 2027 : sans montant minimum annuel - Montant maxi annuel : 50 000,00 € HT ;
- Conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de liaisons cyclables intercommunales – Lot 1 : Saint-Louis – Héisingue, avec la société CARDOMAX, pour un montant global et forfaitaire de 19 000 € HT ;
- Conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de liaisons cyclables intercommunales – Lot 2 : Blotzheim – Saint-Louis, avec la société BEJ SAS, pour un montant global et forfaitaire de 15 080 € HT ;
- Conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de liaisons cyclables intercommunales – Lot 3 : Uffheim-Sierentz, avec la société CARDOMAX, pour un montant global et forfaitaire de 11 125 € HT ;

- Conclusion d'un marché pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et économique d'un projet de séchage de cultures BNI par récupération de chaleurs fatales résiduelles, avec la société SOLAGRO, pour un montant forfaitaire total de 78 275 € HT (tranche ferme : 59 700,00€ HT + tranche optionnelle : 18 525,00 € HT) ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 relatif à l'accord-cadre pour la réalisation de prestations de balayage mécanique des voiries 2023/2026 - Lot n°3 : Voiries et sites SLA/Secteur des Trois frontières, avec la société FSC SERVICES, ayant pour objet de formaliser le transfert du siège social de la société, sans incidence financière sur le montant de l'accord-cadre ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 relatif à l'accord-cadre pour la réalisation de prestations de balayage mécanique des voiries 2023/2026 - Lot n°4 : Liaisons cyclables intercommunales, avec la société FSC SERVICES, ayant pour objet de formaliser le transfert du siège social de la société, sans incidence financière sur le montant de l'accord-cadre ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 relatif au marché de réparation des désordres sur l'infrastructure Tramway de l'Avenue du Général de Gaulle à Saint-Louis, avec la société COLAS FRANCE, pour modification de l'article 7 – Retenue de garantie du CCAP, sans incidence financière sur le montant du marché ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 relatif au marché de travaux de remise en état des déchetteries de Village-Neuf, Kembs et Sierentz, avec la société COLAS France, pour modification de l'article 7 – Retenue de garantie du CCAP, sans incidence financière sur le montant du marché ;
- Signature d'une modification de marché public n°2 au marché d'entretien, de fourniture et de livraison des pompes installées dans les piscines de Saint-Louis Agglomération – Lot 1, avec la société BME MACHINES TOURNANTES, pour ajout de prix nouveaux, sans incidence financière sur le montant du marché ;
- Conclusion d'un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des études d'opportunité et de faisabilité du contournement de Hésingue/Hégenheim, avec la société SERUE, pour un montant toutes tranches confondues de 502 550 € HT (tranche ferme : 249 950 € HT + total tranches optionnelles : 252 600 € HT) ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 pour la rénovation partielle de l'étanchéité de toiture de l'EHPAD « Maison du Lertzbach » à Saint-Louis, avec la société SCHOENENBERGER, pour prolongation des délais d'exécution du marché et modification des modalités de règlement des comptes, sans incidence financière sur le montant du marché ;
- Conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande portant sur une mission de surveillance du Tramway à Saint-Louis, avec la société CAPI SECURITE, pour un montant total simulé de 11 675, 46 €HT, les bons de commande étant susceptibles de varier pour la durée totale du marché (4 ans) dans les limites suivantes : sans montant minimum - Montant maximum : 40.000 € HT ;

- Signature d'une modification de marché public n°1 relatif à des travaux d'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Kappelen et Stetten, avec la société COLAS FRANCE, sans incidence financière sur le montant du marché, pour ajout de prestations complémentaires sous la forme de prix nouveaux, rémunérées sur la base des prix mentionnés dans le BPU-DQE appliqués aux quantités réellement exécutées ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché d'aménagement de l'aile nord de la gare SNCF de Saint-Louis Agglomération - Projet de création d'une vélo-station - Lot 02 : Gros œuvre, avec la société DEGANIS, pour un montant de 3 464 € HT, pour ajout de prestations complémentaires, portant le montant total du marché à 12 184,00 € HT, soit 14 620,80 € TTC, soit une incidence financière de 39,72% à la hausse ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché d'aménagement de l'aile nord de la gare SNCF de Saint-Louis Agglomération - Projet de création d'une vélo-station - Lot 3 Plâtrerie, avec la société MEYER ISOLATION, pour un montant de 2 189 € HT, pour ajout de prestations complémentaires, portant le montant total du marché à 1.827,95 € HT, soit 14.193,54 € TTC, soit une incidence financière de 22,70 % à la hausse ;
- Signature d'une modification de marché public n°2 au marché d'aménagement de l'aile nord de la gare SNCF de Saint-Louis Agglomération - Projet de création d'une vélo-station - Lot 5 Carrelage, avec la société MULTISOLS SARL, passant le montant total du marché de 7 542 € HT à 5 350 € HT, soit 6 420 € TTC, certaines prestations n'étant plus adaptées du fait de modifications survenues par des aléas de chantier, soit une incidence financière de - 29,06 % à la baisse ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché d'aménagement de l'aile nord de la gare SNCF de Saint-Louis Agglomération - Projet de création d'une vélo-station - Lot 06 Menuiserie extérieure aluminium, avec la société OMNIVERRE, pour un montant de 2 314 € HT, pour ajout de prestations complémentaires, portant le montant total du marché à 33 382,74 € HT soit 40 059,29 € TTC, soit une incidence financière de 7,4% à la hausse ;
- Signature d'une modification de marché public n°7 de l'accord-cadre d'impression et de reproduction de divers supports de communication de Saint-Louis Agglomération pour les années 2023 à 2026, avec la société GYSS IMPRIMEUR, pour l'adjonction de prix nouveaux au BPU, sans incidence financière sur les montants minimums et maximum de l'accord-cadre ;
- Conclusion d'un marché pour la réalisation d'un puit perdu dans la ZAI du Liesbach à Héisingue, avec la société TP3F, pour un montant global et forfaitaire de 18 909,60 € TTC ;
- Conclusion d'un marché pour la remise en état d'un chemin agricole à Hagenthal-le-Bas, suite aux travaux d'interconnexion, avec la TP3F, pour un montant forfaitaire de 17 340 € TTC ;
- Conclusion d'un marché de fourniture et livraison d'un véhicule porteur et d'équipements afférents pour le service de collecte des ordures ménagères - Lot n°1 : Fourniture et livraison d'un véhicule porteur pour une application de

- collecte d'ordures ménagères, avec la société LEFEVRE ALSACE SAS, pour un montant global et forfaitaire de 109 800 € HT ;
- Conclusion d'un marché de fourniture et livraison d'un véhicule porteur et d'équipements afférents pour le service de collecte des ordures ménagères - Lot n°2 : Fourniture et montage d'une benne à ordures ménagères équipée d'un lève conteneur automatique double peigne haut, avec la société S.E.M.A.T. SA, pour un montant global et forfaitaire de 113 572,20 € HT ;
 - Conclusion d'un marché de fourniture et livraison d'un véhicule porteur et d'équipements afférents pour le service de collecte des ordures ménagères - Lot n°3 : Fourniture et montage d'un bras de levage à potence coulissante, équipé d'un système de bâchage rapide pour bennes amovibles, avec la société RTL Carrosserie Industrielle, pour un montant forfaitaire de 54 500 € HT ;
 - Conclusion d'un marché de fourniture et livraison d'un véhicule porteur et d'équipements afférents pour le service de collecte des ordures ménagères - Lot n°4 : Fourniture, adaptation et montage de trois systèmes de bâchage rapide pour bennes amovibles sur des véhicules équipés de bras de levage à potence coulissante, avec la société RTL Carrosserie Industrielle, pour un montant forfaitaire de 38 500 € HT ;
 - Conclusion d'un marché de fourniture et livraison d'un véhicule porteur et d'équipements afférents pour le service de collecte des ordures ménagères - Lot n°5 : Fourniture de bennes amovibles, avec la société ELKOPLAST CZ, pour un montant forfaitaire de 149 060 € HT ;
 - Conclusion d'un marché de travaux d'aménagement de certains locaux au COSEC de Village-Neuf - Lot 1 : Maçonnerie, avec la société ALTKIRCH CONSTRUCTION, pour un montant global et forfaitaire de 6 300 € TTC ;
 - Conclusion d'un marché de travaux d'aménagement de certains locaux au COSEC de Village-Neuf - Lot 2 : Sanitaire/chauffage, avec la société LIEBERMANN, pour un montant global et forfaitaire de 12 853,30 € TTC ;
 - Conclusion d'un marché de travaux d'aménagement de certains locaux au COSEC de Village-Neuf - Lot 3 : Carrelage/faïence, avec la société MULTISOLS, pour un montant global et forfaitaire de 19 248 € TTC ;
 - Conclusion d'un marché de travaux d'aménagement de certains locaux au COSEC de Village-Neuf - Lot 4 : Peinture, avec la société MAMBRE, pour un montant global et forfaitaire de 3 672 € TTC ;
 - Conclusion d'un marché de travaux d'aménagement de certains locaux au COSEC de Village-Neuf - Lot 5 : Menuiserie intérieure bois, avec la société STEPHAN, pour un montant global et forfaitaire de 15 726,79 € TTC ;
 - Conclusion d'un marché de travaux d'aménagement de certains locaux au COSEC de Village-Neuf - Lot 6 : Menuiserie extérieure alu, avec la société JACOB, pour un montant forfaitaire de 13 593,60 € TTC ;
 - Conclusion d'un marché public pour la réalisation d'un audit organisationnel et financier de la Délégation de Service Public (DSP) du réseau DISTRIBUS de Saint-Louis Agglomération, avec la société FCL Gérer La Cité, pour un montant global et forfaitaire de 24 700 € HT ;

- Conclusion d'un accord-cadre à bons de commande pour la réalisation d'une étude géotechnique pour la ZAC du Quartier du Lys, avec la société GEOTEC, pour un montant estimatif total de 48 480 € HT, les bons de commande étant susceptibles de varier sur la durée globale de l'accord-cadre (1an) dans les limites suivantes : Montant minimum : 20 000 € HT - Montant maximum : 80 000 € HT ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 relatif à l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de « La Pépinière » à Schlierbach – Lot 1 : Echafaudage/Etanchéité/Serrurerie, avec la société SCHOENENBERGER, ayant pour objet d'approuver la réalisation de prestations complémentaires ainsi que la prise en compte de la réduction de la masse de travaux sur d'autres postes, passant le montant du marché de 53 406,68 € HT à 60 473,88 € HT, soit une incidence financière à la hausse de 13,28 %;
- Conclusion d'un marché pour la rénovation des chaufferies des crèches de Hagenthal-le-Bas et Ranspach-le-Bas, avec la société NATURE ENERGIE France, pour un montant global et forfaitaire de 143 129,51 € HT ;
- Conclusion d'un marché de travaux pour la rénovation de la bande de roulement de la piste cyclable du canal de Huningue – Section Rosenau/Village-Neuf, avec la société TP3F, pour un montant global et forfaitaire de 125 100 € HT ;
- Conclusion d'un marché de travaux pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Bartenheim et Brinckheim, avec la société TP3F, pour un montant global et forfaitaire de 200 052,50 € HT ;
- Conclusion d'un marché de travaux pour l'aménagement intérieur de l'aile nord de la gare de Saint-Louis, dans le cadre du projet de création d'une vélostation – Lot 9 : Peinture, avec la société AL RENOV, pour un montant global et forfaitaire de 10 185,03 € TTC ;
- Conclusion d'un marché pour la création d'une dalle au Port de plaisance de Kembs, avec la société GFC, pour un montant global et forfaitaire de 18 666,84 € TTC ;
- Conclusion d'un marché pour l'entretien et la maintenance de l'ensemble des caméras installées aux différentes stations de tramways, sur le territoire de SAINT-LOUIS Agglomération, avec la société CAPI, pour un montant annuel global et forfaitaire de 4 023,70 € TTC sur une durée totale du marché de 1 an reconductible trois fois ;
- Conclusion d'un marché pour la fourniture et la pose de rack à vélos double étage, avec la société URBANEO, pour un montant global et forfaitaire de 17 760 € TTC ;
- Signature d'une modification de marché n°2 au marché d'entretien des ouvrages d'eaux usées et pluviales sur le territoire de 30 communes de SAINT-LOUIS Agglomération – 2022 à 2025 – Lot n°2 : Territoire de l'ex CC Porte du Sundgau, avec la société ATIC, pour l'ajout de prix nouveaux au BPU, sans incidence financière ;

- Signature d'une modification de marché n°1 au marché d'aménagement de l'aile nord de la gare SNCF de Saint-Louis – Projet de création d'une vélo-station – Lot 04 : Plomberie sanitaire, avec la société STIHLE Sud Alsace, pour ajout de prestations complémentaires, pour un montant de 530,02 € TTC, portant le montant total du marché à 20 478,77 € TTC, soit une incidence financière de 2,7 % à la hausse ;
- Signature d'une modification de marché n°2 au marché d'aménagement de l'aile nord de la gare SNCF de Saint-Louis – Projet de création d'une vélo-station – Lot 5 Carrelage, avec la société MULTISOLS, portant le montant du marché de 9 050,40 € TTC à 6 909,60 € TTC, soit une incidence financière de - 23,65 % à la baisse ;
- Signature d'une modification de marché n°1 au marché d'aménagement de l'aile nord de la gare SNCF de Saint-Louis – Projet de création d'une vélo-station – Lot 07 Electricité, avec la société ELECTRICITE VINCENTZ, pour ajout de prestations complémentaires, portant le montant du marché de 31 028,27 € TTC à 32 133,38 € TTC, soit une incidence financière de 3,6 % à la hausse.

Point 4-2 des délégations – Décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler les baux relatifs à des biens immobiliers, à usage privé ou commercial, pour une durée inférieure ou égale à douze ans, à titre gratuit ou onéreux :

- Conclusion d'une convention portant autorisation d'occupation précaire du domaine privé, avec la société KOLYA PILIMPI, pour un montant mensuel de 1460 € TTC du 1^{er} juillet 2024 au 30 novembre 2024 ;
- Conclusion d'un contrat de bail pour la mise à disposition d'un terrain au Château d'eau à Kembs (implantation d'une antenne-relais), avec la société TOTEM, pour un montant annuel de 6 298,70 € TTC au profit du bailleur ;
- Conclusion d'un contrat de domiciliation juridique du siège social à la pépinière de Schlierbach, avec la société LES ESSENCES DE BOIS, pour un montant mensuel de 84€ TTC, du 1 juillet 2024 au 30 juin 2027 ;
- Conclusion d'une convention de mise à disposition d'un bureau à l'Espace France Services de Sierentz, avec l'association Marguerite SINCLAIR, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2025, à titre gratuit ;
- Signature d'un avenant n°3 à la convention d'occupation précaire du domaine privé pour la location des locaux du rez-de-chaussée de l'ancienne Maison du Tram, avec l'association Médiacycles, du 1^{er} août 2024 au 31 janvier 2025, à titre gratuit ;
- Signature d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux au rez-de-chaussée de la Maison des Jeunes, avec la Ville de Sierentz, pour fixation des nouvelles modalités de mise à disposition et d'accessibilité du bâtiment ;
- Signature d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux au rez-de-chaussée de la Maison des Jeunes, avec la Fédération Des Foyers Clubs

- d'Alsace, pour fixation des nouvelles modalités de mise à disposition et d'accessibilité du bâtiment ;
- Conclusion d'une convention d'occupation privative du domaine public pour l'installation d'une station radioélectrique au Château d'eau de Bartenheim, avec la société INFRACOS, du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} décembre 2036, pour une redevance annuelle de 6 900 € TTC ;
 - Conclusion d'une convention d'occupation temporaire pour le passage d'une canalisation souterraine de rejet d'eaux traitées vers le Grand Canal d'Alsace en forêt domaniale de la Harth, avec ONF, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2028, pour une redevance annuelle de 3 250 € ;
 - Conclusion de deux conventions de mise à disposition d'un bureau à l'Espace France Services de Ranspach-le-Bas et de Sierentz au Défenseur des droits, entre 2024 et 2034, à titre gratuit ;
 - Signature d'un avenant n°2 à la convention d'occupation précaire du domaine privé portant autorisation d'occupation du Hangar de la Maison du Tram à Saint-Louis, prolongeant l'occupation jusqu'au 31 décembre 2024, avec la Villa K, pour une redevance mensuelle de 200 € TTC ;
 - Conclusion d'un bail professionnel à la maison de santé (local n°11), avec une diététicienne, du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2030 pour un loyer annuel de 2 508 € hors charges.

Point 4-3 des délégations – Approuver toutes conventions d'occupation du domaine public de la Communauté d'Agglomération, inférieure ou égale à douze ans ainsi que leurs avenants, excepté celles constitutives de droits réels au sens des articles L1311-5 et suivants du CGCT :

- Conclusion d'une convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et la gestion de distributeur(s) automatique(s) d'accessoires de piscine et de produits d'hygiène au Centre Nautique Pierre de Coubertin à Saint-Louis, avec la société TOPSEC, pour une redevance annuelle fixe de 1 000,00€ TTC par distributeur ;
- Conclusion d'un avenant n°2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'un chalet pour la vente de petite restauration à la piscine couverte à Village-Neuf, avec la société SARL REVOLUTION PLANETE MME FUHRER, pour un montant de 15,00 €/journée effective d'exercice

Montant des engagements comptables pendant la période considérée :

- 863 389,97 € en section de fonctionnement
- 664 415,39 € en section d'investissement

Le Conseil de Communauté prend acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président sur la période du 1^{er} juin au 31 août 2024.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER



Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 30 septembre 2024

Le Président

Jean-Marc DEICHTMANN

